

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2020

Le Compte Administratif (CA) 2019 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal. Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et constate les résultats comptables.

Pour mémoire

Nombre d'habitants en 2018 = 6 239 (résidences secondaires = 122)

Nombre d'habitants en 2019 = 6 325 (résidences secondaires = 61)

I) Les résultats du Compte Administratif 2019

En section de fonctionnement :

	CA 2018	CA 2019
Dépenses	8 552 297,63 €	7 823 175,40 €
Recettes	9 545 907,33 €	9 127 311,38 €

En section d'investissement :

	CA 2018	CA 2019
Dépenses	1 638 554,98 €	1 898 180,15 €
RAR en dépense	177 240,69 €	822 264,92 €
Recettes	2 475 963,33 €	1 141 571,40 €
RAR en recette	0,00 €	482 724,00 €

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 3 242 629,91 € après reprise de l'excédent reporté (1 938 493,93 €) et avant intégration des résultats 2019 du budget assainissement dissous au 31/12/2019.

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture de – 587 904,84 € après reprise de l'excédent reporté (168 703,91 €) 93 €) et avant intégration des résultats 2019 du budget assainissement dissous au 31/12/2019.

Après intégration des résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement et avant transfert à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien par opérations budgétaires (soit 393 686,07 € en section de fonctionnement et 209 927,80 € en section d'investissement), et après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (717 517,96 €), l'excédent d'exploitation de 2 918 798,02 € fera l'objet d'une affectation lors du vote du Budget Primitif 2020.

La balance générale de l'exercice 2019 peut se résumer comme suit :

CA 2019	Crédits ouverts 2019	Réalisations 2019
Section de fonctionnement		
Recettes	10 856 404,49 €	9 127 311,38 €
Dépenses	10 856 404,49 €	7 823 175,40 €
Résultat de l'exercice 2019		1 304 135,98 €
Excédent reporté de l'ex. 2018		1 938 493,93 €
Résultat de clôture 2019 avant intégration résultats 2019 du budget assainissement		3 242 629,91 €
Intégration résultats 2019 budget assainissement avant transfert à la CAGR par opéra- tions budgétaires		393 686,07 €
Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat		3 636 315,98 €

Section d'investissement	Crédits ouverts 2019	Réalisations 2019	Restes à réaliser 2019
Recettes	3 910 441,88 €	1 141 571,40 €	482 724,00 €
Dépenses	3 910 441,88 €	1 898 180,15 €	822 264,92 €
Résultat de l'exercice 2019		- 756 608,75 €	Solde des RAR - 339 540,92 €
Excédent reporté de l'ex. 2018		168 703,91 €	
Résultat de clôture 2019 avant intégration résultats 2019 du budget assainissement		- 587 904,84 €	
Intégration résultats 2019 budget assainissement avant transfert à la CAGR par opéra- tions budgétaires		209 927,80 €	
Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat		- 717 517,96 €	

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

– Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuations de charges

CA 2018	CA 2019
101 041,13 €	76 340,78 €

Ce chapitre comptabilise les remboursements en matière de gestion des personnels communaux (remboursement SOFAXIS et CPAM des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel), remboursement de congés paternité par la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursement de décharge d'activité de service pour les activités syndicales par le Centre de Gestion, remboursement de la cotisation part salariale de la retraite additionnelle de la fonction publique revenant à la charge des instituteurs (article 6419), remboursement de cotisations par différents organismes tels que la CNRACL, SOFAXIS, IRCANTEC, URSSAF DU GARD etc (article 6459). Ces recettes fluctuent aléatoirement d'une année sur l'autre surtout en fonction du nombre et de la durée des arrêts de travail.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

CA 2018	CA 2019
361 637,90 €	317 771,85 €

Ce chapitre enregistre les concessions cimetièrè (article 70311), les vacations de police (article 70312), les droits d'occupation du domaine public communal (RODP article 70323), l'occupation temporaire d'un terrain par le Camping Le Dolium (article 70328) et l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales : médiathèque (article 7062), sorties jeunesse (article 70632), cantine, garderie scolaire (article 7067), école du sport et des loisirs, jeunesse (article 70632), médiathèque (article 7062), camp de César (article 7078). Sont enregistrés également à ce chapitre la mise à disposition du personnel et des fournitures pour la gestion du budget annexe de l'assainissement (article 70841 et 70872), le remboursement des frais engagés en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et d'autres redevables (article 70878).

Chapitre 73 : Impôts et taxes

CA 2018	CA 2019
7 805 837,68 €	7 718 103,32 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Ville : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti (article 73111), rôle supplémentaire taxe d'habitation ou foncière (article 7318), attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 73211), dotation de solidarité communautaire (article 73212), le FNGIR (article 73221), le FPIC (article 73223), le reversement de la TEOM par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 7328) pour la part propriété, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires des logements communaux (article 7331), les droits de place (article 7336), la taxe sur les pylônes électriques (article 7343), la taxe locale sur les publicités extérieures (article 7368), les droits d'enregistrement (article 7381), la taxe sur les terrains nouvellement constructibles (article 7388).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

CA 2018	CA 2019
594 064,23 €	604 137,90 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État : la Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411), la Dotation de Solidarité Rurale (article 74121), le fonds de compensation pour la tva concernant l'entretien et la réparation des bâtiments publics et la voirie communale (article 744), les contrats d'aide à l'emploi (article 74718), les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (pour les élèves scolarisés à Laudun-l'Ardoise rési-

nant à l'extérieur article 74748) et d'organismes divers (la Caisse d'Allocations Familiales article 7478), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (article 748313), les exonérations sur les taxes foncières et habitation (articles 74834 et 74835), la dotation pour les titres sécurisés (article 7485).

A noter une Dotation Globale de Fonctionnement égale à zéro depuis 2018.

Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante

CA 2018	CA 2019
239 012,32 €	259 428,22 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (article 752) et les charges locatives (article 7588), les loyers du logement d'urgence s'il y a lieu (article 752), les locations de salles communales (article 752), la taxe sur les usines hydroélectriques (article 75814), la production d'électricité relevant des panneaux photovoltaïques (article 7588), les remboursements de sinistres par les compagnies d'assurance (article 7588), les écritures d'arrondi du prélèvement à la source (article 7588).

Chapitre 76 et 77 : Produits financiers et produits exceptionnels

CA 2018	CA 2019
257 721,56 €	30 995,20 €

Ces recettes se traduisent principalement par la perception de produits exceptionnels (chapitre 77) : les versements de la CARPA et autres régularisations à la demande du Trésor Public (article 7718), les mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), les subventions exceptionnelles (article 774) : en 2019 il s'agit du reversement du résultat 2017 du syndicat de la Basse Cèze suite à sa dissolution, les produits des cessions d'immobilisations (article 775), les produits exceptionnels divers (article 7788). Pour le chapitre 76 (article 7688) il s'agit des parts sociales détenues au Crédit Agricole.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2018	CA 2019
186 592,51 €	120 534,11 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit des travaux en régie (article 722), des différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat des produits de cessions d'immobilisations (article 7761) et de l'amortissement des subventions (article 777). A noter en 2018 à l'article 7811 une régularisation de l'amortissement du compte 2051 à la demande de la trésorerie de Bagnols-sur-Cèze.

– Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général

CA 2018	CA 2019
1 841 364,66 €	1 974 498,93 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services : fourniture des repas aux cantines scolaires (article 6042), sorties scolaires refacturées en partie aux familles (article 6042), eau (article 60611), électricité (article 60612), indemnisation d'assurance bris de glace (article 60618), gaz (article 60621), carburants (article 60622), alimentation (article 60623), produits de traitement (article 60624), fournitures d'entretien (article 60631), petit équipement (article 60632), fournitures de voirie (article 60633), vêtements de travail (article 60636), fournitures administratives (article 6064), livres médiathèque (article 6065), fournitures scolaires (article 6067), fournitures pour les pharmacies des bâtiments publics et fournitures pour les temps d'activité périscolaires (article 6068), l'achat de verres réutilisables écocup (article 6078), les contrats de prestation de services (article 611), les crédits-bails (article 6125), les locations immobilières (article 6132), les locations mobilières (article 6135), l'entretien et les réparations sur les terrains (article 61521), les bâtiments publics (article 615221), les autres bâtiments (article 615228), les voies et réseaux (articles 615231 et 615232), l'entretien et les réparations sur le matériel roulant (article 61551) et les autres biens mobiliers (article 61558), la maintenance (article 6156), les assurances (articles 616...), les études et recherches (article 617), les documentations générales et techniques (article 6182), les frais de formation (article 6184), les autres frais divers (article 6188), les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (articles 622...), les frais de publicité, publications et relations publiques (articles 623...), les frais de transports de biens et de transports collectifs (articles 6241 et 6247), les frais de missions (article 6251), les frais d'affranchissement (article 6261), les frais de télécommunications (article 6262), les frais de services bancaires (article 627), les cotisations diverses (article 6281), les frais de nettoyage des locaux (article 6283), les autres services extérieurs (article 6288), les impôts et taxes (article 63...).

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

CA 2018	CA 2019
4 373 545,17 €	4 137 579,63 €

Ce chapitre constitue l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, cotisations, impôts et taxes qui s'y rapportent.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

CA 2018	CA 2019
99 018,52 €	51 708,00 €

Sont comptabilisés à l'article 739115 le prélèvement au titre de l'art. 55 de la loi SRU (déficit de logements sociaux), à l'article 7391171 le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties. A noter en 2018 à l'article 7489 un reversement de trop perçu à l'ASP concernant des contrats CUI.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

CA 2018	CA 2019
762 319,86 €	788 092,03 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités (article 6531), frais de mission (article 6532), cotisations de retraite et de sécurité sociale – part patronale - (articles 6533 et 6534), frais de formation (article 6535). Il regroupe également les créances irrécouvrables (article 6541), les créances éteintes (article 6542), la cotisation au service départemental incendie et secours (article 6553), la cotisation aux organismes auxquels adhère la commune (article 65548), la contribution obligatoire de la commune à l'ENT (article 6558), les subventions de fonctionnement aux organismes publics tels que le SIVU du massif bagnolais pour l'entretien des plateformes DFCI (article 657358), et le Centre Communal d'Action Sociale (article 657362), les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes (article 6574), les autres remboursements divers (article 65888).

Chapitre 66 : Charges financières

CA 2018	CA 2019
207 682,56 €	167 031,71 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance (article 66111) et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE article 66112).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

CA 2018	CA 2019
7 484,10 €	7 076,41 €

Ce chapitre regroupe les charges exceptionnelles : à l'article 6713 est comptabilisé en 2018 le don aux sinistrés de l'Aude. On retrouve à l'article 6714 la bourse allouée aux jeunes diplômés, à l'article

6718 les autres charges exceptionnelles sur opération de gestion, à l'article 673 les titres annulés sur exercices antérieurs et à l'article 6748 les autres subventions exceptionnelles.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires)

CA 2018	CA 2019
30 000,00 €	0,00 €

Sont enregistrées à ce chapitre les provisions constituées pour les risques et charges de fonctionnement courant (article 6815) en cas de litige. Aucune nouvelle provision constituée en 2019.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

CA 2018	CA 2019
40 000,00 €	40 000,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

CA 2018	CA 2019
733 708,77 €	2 320 588,66 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2018	CA 2019
1 230 882,76 €	697 188,69 €

Ce chapitre comporte essentiellement les dotations aux amortissements article 6811 (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement) et les écritures relatives aux cessions (articles 675 et 6761). A noter en 2018 à l'article 673 des titres annulés sur exercices antérieurs (régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant les écritures d'encaissement en provenance du Parc Régional d'Activités Economiques Antoine Lavoisier pour le rachat des équipements publics de la ZAC).

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

– Les recettes d'investissement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

CA 2018	CA 2019
65 119,50 €	149 384,40 €

Pour l'exercice 2019, à l'article 1318 est comptabilisé une offre de concours pour la création d'un ponceau privé chemin de Canabière, à l'article 1327 les acomptes et soldes des Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la rénovation de la vierge à l'enfant, la création d'une cantine à l'école Kergomard, l'aménagement de trottoirs, la restauration des cours des écoles Rollo, à l'article 1328 la subvention du crédit agricole du Languedoc pour la rénovation de la vierge à l'enfant, à l'article 1332 les amendes de police relatives à l'acquisition et la mise en place de 4 radars pédagogiques et à l'article 1336 la participation pour voirie et réseaux de 2 riverains dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Colombeau/Colombel.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

CA 2018	CA 2019
15 000,00 €	0,00 €

Pour l'exercice 2018 il s'agit de la régularisation des frais d'étude non suivis de travaux au compte 2031, étude mandatée à CEREG pour la déviation de la 2 X 2 voies à l'Ardoise (travaux qui ne seront pas financés ultérieurement par la commune).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2018	CA 2019
1 093 576,02 €	175 772,72 €

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés le FCTVA pour la partie investissement (article 10222), la taxe d'aménagement (article 10226) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

Chapitre 165 : Dépôts et cautionnements reçus

CA 2018	CA 2019
0,00 €	615,35 €

En 2019 (article 165), 2 cautions ont été encaissées suite à 2 nouvelles occupations de logements communaux.

Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée (opérations pour compte de tiers)

CA 2018	CA 2019
34 125,32 €	0,00 €

Pour l'exercice 2018 il s'agit d'une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant les écritures d'encaissement en provenance du Parc Régional d'Activités Economiques Antoine Lavoisier pour le rachat des équipements publics de la ZAC.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

CA 2018	CA 2019
733 708,77 €	2 320 588,66 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2018	CA 2019
1 230 882,76 €	697 188,69 €

Ce chapitre regroupe principalement les amortissements des immobilisations (articles 28...), les plus-values sur cession d'immobilisation (article 192) et les cessions d'immobilisations (article 2111/2112/21538/2182). A noter en 2018 à l'article 4582 une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant les écritures d'encaissement en provenance du Parc Régional d'Activités Economiques Antoine Lavoisier pour le rachat des équipements publics de la ZAC.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CA 2018	CA 2019
37 259,73 €	118 610,24 €

Pour l'exercice 2018 à l'article 2313 on retrouve une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze afin de procéder à la réintégration des écritures concernant le contentieux SO-TEM/UNIDOC (à faire entrer dans notre inventaire). A l'article 238 sont comptabilisées les avances versées dans le cadre d'un marché public, il s'agit pour 2019 de la reprise de l'avance faite à Artepierre pour l'intégration à notre inventaire des travaux de rénovation de la vierge à l'enfant. A l'article 10251 est enregistrée l'écriture de régularisation de la maison Albert André qui doit figurer dans le patrimoine de la Commune suite à un don et legs en capital.

A noter que l'ensemble de ces écritures sont d'ordre et ne génèrent donc pas de flux financier.

— Les dépenses d'investissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

CA 2018	CA 2019
61 527,48 €	56 373,31 €

Ce chapitre regroupe principalement les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202), les frais d'études (article 2031) et les frais de concessions et droits similaires (article 2051).

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

CA 2018	CA 2019
11 350,98 €	0,00 €

Pour l'exercice 2018 il s'agit à l'article 204114 d'une convention avec le conseil départemental du Gard pour la participation à l'aménagement d'un ouvrage d'assainissement hydraulique sur la route départementale 9.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

CA 2018	CA 2019
187 943,12 €	386 293,17 €

Ce chapitre retrace les acquisitions et/ou travaux qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité : achat de terrains nus (article 2111), terrains de voirie (article 2112), agencements et aménagements de terrains (article 2128), agencements et aménagements des constructions (articles 213...), installations, matériel et outillage techniques (article 215...), réseaux divers (articles 2153...), le matériel et outillage de voirie (article 21578), les autres installations, matériel et outillage technique (article 2158), les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobilier etc...(articles 218...).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

CA 2018	CA 2019
92 994,00 €	246 236,69 €

Ce chapitre rassemble les travaux en cours. Pour l'exercice 2019 il s'agit des travaux de réfection et de remise en état des cours de l'école Rollo à L'Ardoise (article 2312), de travaux de voirie divers et d'aménagements sécuritaires (article 2315), de la réalisation d'une auréole en fer avec 7 étoiles pour la vierge à l'enfant (article 2316).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2018	CA 2019
1 146,77 €	4 689,95 €

En 2018 comme en 2019 à l'article 10226 sont comptabilisés des reversements de trop perçu de taxe d'aménagement.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

CA 2018	CA 2019
1 059 740,39 €	965 442,68 €

Ce chapitre regroupe le remboursement du capital des emprunts (article 1641) et les dépôts et cautionnements reçus (article 165).

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2018	CA 2019
186 592,51 €	120 534,11 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...) et les charges transférées (les travaux en régie articles 21...). Pour l'exercice 2019, les travaux en régie comptabilisés sont les suivants : aménagement d'établissements recevant du public, conception d'ouvrages métalliques, mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux, implantation de panneaux de circulation routière et création d'une clôture rue Jean Vincent Fosse et sur la route nationale 580, création d'une cantine à l'école Kergomard et d'une nouvelle classe + bibliothèque à l'école primaire Lapierre, aménagement d'espaces verts et de systèmes d'arrosage.

A noter en sus en 2018 à l'article 28051 une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant le suramortissement du compte 2051.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CA 2018	CA 2019
37 259,73 €	118 610,24 €

En 2019 on retrouve à l'article 21318 la régularisation pour faire entrer la maison Albert André dans notre inventaire et à l'article 2316 la régularisation de l'avance faite à Artepierre pour la rénovation de la vierge à l'enfant.

— Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 822 264,92 € en dépenses. Ils s'articulent autour de missions, élaborations et assistances à la révision du PLU, de frais d'études, de différents travaux dans les bâtiments publics ou sur la voirie, d'agencements et d'aménagements de terrains, d'acquisitions de matériel, de différents travaux de restauration des collections et œuvres d'Art.

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 482 724,00 € en recettes qui s'articulent autour de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, de la participation d'un investisseur dans le cadre du projet urbain partenarial Suc et Pradelle et de la participation de la DREAL dans le cadre du dévoiement des réseaux de la 2X2 voies (giratoire 3).